



COMPTE RENDU DE RÉUNION

Date : Mardi **28/10/2016** à 18h30

Présents [cf. feuille d'émargements en date du 28/10/2016]	- 3 conseillers municipaux sur 5 : Jany GUENNOC-BARRIERE (conseillère municipale déléguée et Vice-Présidente du CCAS), Brigitte BERTHY et Mireille DURAND. - 3 représentants extérieurs sur 5 : Marie-Aimée DESAILLE, Marie PACK et Françoise-Marie BRUN. - 1 représentante de la commission « Solidarité » sur 2 : Maryse LOCHU.
Absent excusé sans pouvoir donné	Sophie DUMAS (EHPAD).
Absents excusés avec pouvoir donné	Sophie LAPORTE.
Pouvoirs attribués	Sophie LAPORTE a donné pouvoir à Jany GUENNOC-BARRIERE.
Absents	Monsieur le maire, Nicolas PENNEL Paul AUDARD (adjoint) Aurélian COURSIERE (conseiller municipal délégué).

7 présents sur 10 dont 1 pouvoir.

Ordre du jour :

- 1. Repas des Aînés : choix du colis.**
- 2. Repas des Aînés : repas**
- 3. Repas des Aînés : musicien**
- 4. Convention S.A.G.E.S. en Limousin**
- 5. Validation de l'aide d'urgence n°1**
- 6. Validation de l'aide d'urgence n°2**
- 7. Questions diverses.**

• *Préambule*

La séance commence à 18h30, après que Jany GUENNOC-BARRIERE aient remercié tous les membres du CA du C.C.A.S. présents et le membre de la commission « Solidarité », et, aient excusé 2 membres qui n'ont pu venir dont un qui a donné pouvoir, à savoir : Sophie LAPORTE a donné pouvoir à Jany GUENNOC-BARRIERE.

Jany GUENNOC-BARRIERE demande aux personnes présentes de signer la feuille d'émargements et fait lecture des pouvoirs. La réunion peut commencer.

La date du repas est le samedi 10 décembre 2016, à l'espace Colette. Une remise au point est effectuée sur les conditions d'admission des colis et du repas des Aînés :

Colis	<ul style="list-style-type: none"> • Uniquement pour les personnes âgées vivant seules, résidentes à Varetz, de 80 ans et plus, qui ne viendraient pas au repas. • Pour tout couple ayant fait une réservation mais ne pouvant se rendre au repas des Aînés, pour des raisons médicales, il leur sera proposé un colis.
Repas des Aînés	Uniquement sur réservation , comme l'année dernière.

Il est précisé que pour les colis de l'EHPAD, le choix se porte sur le thème de « l'hygiène et beauté », personnalisé et non alimentaire d'un montant de 15,00 €/colis.

Il est évoqué que comme le C.C.A.S. propose des colis pour l'EHPAD, pourquoi ne le ferait-il pas pour la Mas ? Une demande sera faite à la directrice afin de vérifier la faisabilité de l'option colis et de son contenu. Comme il avait été procédé avec l'EHPAD, afin de mieux répondre aux attentes des résidents.

Comme l'année dernière, Nadine doit élaborer d'une part, **la liste des résidents de Varetz pour les colis** et **les invités du repas des Aînés**, et d'autre part, **rédiger la lettre d'invitation avec coupon réponse** (envoyée dès mi-novembre 2016).

La date de clôture des réponses des Aînés est décidée au **samedi 3 décembre à midi**.

Il est reprecisé que l'effectif des invités s'arrête à **150** et 20 pour les élus et invités (musicien et intervenants extérieurs du C.C.A.S.), pour un total de 170 places.

• *Premier point de l'ordre du jour : Choix du colis*

Rappel : Un colis sera offert à toute personne vivant seule, âgée de 80 ans et plus ne pouvant venir au repas des Aînés. Aussi, pour tout couple ayant réservé mais pour des raisons de santé, ne pourrait se rendre au repas, il leur sera offert un colis.

Pour un couple, si l'un des deux vient au repas, il ne sera pas proposé de colis pour la personne absente.

Mireille Durand demande l'effectif des Aînés recensés sur la commune, l'effectif d'éventuels colis afin de mieux comprendre le principe d'invitation et de distribution de colis, tout en comprenant très bien le nombre limité d'invités à l'espace Colette pour une question de sécurité.

Chaque colis sera enveloppé dans un coffret cartonné couleurs tendances avec une carte de vœux personnalisée avec le texte des membres du C.C.A.S. et le blason de la commune. Le prix net TTC remise déduite d'un colis est de 15,00 €.

Quatre choix de composition sont proposés et le choix se porte sur le colis n°3 :

- 1 délice de canard aux figues et Monbazillac, 170 g
- 1 pâté de foie de volaille, 170 g
- 1 sauté de canard aux cèpes, 300 g
- 1 bouteille de Côtes de Bergerac moelleux, 75 cl

A l'unanimité, le choix est validé pour le colis n°3.

- *Deuxième point de l'ordre du jour : Choix du prestataire et du repas*

4 propositions ont été transmises auprès du C.C.A.S.

Après mûres réflexions, le choix s'est porté sur l'entreprise LACHEZE pour le prix défiant toute concurrence, le service et surtout la proposition des mets pour le menu (incluant la vaisselle).

Comme les années, des bénévoles dresseront les tables et décoreront le sapin de Noël, le vendredi après-midi et le samedi matin. La salle devra être restituée rangée et propre pour le lendemain : le marché de Noël.

Il sera ainsi offert aux Aînés : *un velouté de légumes, une terrine de foie gras mi-cuit à la compotée de pommes et son duo de boudins, un trou Normand à la poire, une joue de bœuf sauce grand-mère, salade et fromages, café, vins rosé et rouge.*

Proposition pour les vins : $\frac{3}{4}$ de rouge et $\frac{1}{4}$ de rosé au lieu du blanc.

A l'unanimité, le choix est validé sur l'entreprise Lachèze.

- *Troisième point de l'ordre du jour : Choix du musicien*

Le choix du musicien s'est porté sur M. DUVERNET Christophe, accordéoniste de surcroît, en remplacement de l'habituel animateur qui, pour des raisons de santé, ne pouvait honorer notre invitation ; pour une même prestation que l'année dernière.

Une délibération devra être rédigée.

A l'unanimité, le choix est accordé au musicien.

- *Quatrième point de l'ordre du jour : Convention avec S.A.G.E.S. en Limousin*

Présentation de la collaboration tripartite entre l'association S.A.G.E.S. en Limousin présentée en conseil municipal (pour le prêt des locaux) et le C.C.A.S. (pour signature de la convention annuelle). Diffusion d'affichettes auprès des commerçants de Varetz, sur le panneau lumineux, dans la presse locale et dans le bulletin communal.

A l'unanimité, la convention est accordée en l'état.

- *Cinquième point de l'ordre du jour : Aide d'urgence n°1*

Demande d'aide à hauteur de 121,95 € pour régler la note du périscolaire 2015-2016, pour une famille recomposée avec 4 enfants, la mère ne travaillant pas et ayant un dossier de surendettement en cours. Couple en relation avec l'assistante sociale.

Proposition : aide ponctuelle.

Une délibération devra être rédigée.

A l'unanimité, l'aide est accordée dans sa totalité.

- *Sixième point de l'ordre du jour : Aide d'urgence n°2*

Demande d'aide à hauteur de 140,00 € pour régler une facture d'énergie 2016, pour un couple ne travaillant pas, étant au chômage tous les deux, elle ayant un dossier de surendettement en cours et lui un dossier huissier. Couple en relation avec l'assistante sociale. Une aide de 50,00 € a été apportée en juin 2016 par Emmaüs.

Proposition : aide ponctuelle.

Une délibération devra être rédigée.

A l'unanimité, l'aide est accordée dans sa totalité.

- *Septième point de l'ordre du jour : Questions diverses*

2 propositions sont apportées par Mme Jany GUENNOC-BARRIERE :

- L'une concerne la distribution de **LED** auprès de famille en difficultés déjà connues des services de la mairie. Une diffusion sera transmise à l'assistante sociale du secteur. Et un prochain recensement sera réalisé afin de ne léser personne. Ainsi 300 LED sont à disposition à la mairie et seront offertes en échange d'ampoules usagées.
- L'autre concerne la distribution de **bois de chauffage** pour toute famille dans le besoin et en difficultés ayant une cheminée, déjà connue des services de la mairie. Une diffusion sera transmise à l'assistante sociale du secteur et aussi à l'ICA.

La Vice-Présidente termine la séance en remerciant l'assemblée et en l'informant que les compte-rendu sont visibles sur le site de la mairie dans la rubrique du C.C.A.S.
<http://varetz.com/>

Clôture de séance à 20h00.